

C'est une première en France, **une plateforme de partage de salariés** vient de voir le jour dans les Pays de la Loire.

Le **plan de relance des Pays de la Loire** compte 145 mesures pour protéger, soutenir, accélérer les entreprises du territoire. Celui-ci vise 6 grandes priorités : l'emploi, l'économie, la jeunesse, la solidarité, la santé et la croissance verte dont le partage salarial.

L'occasion pour la région Pays de la Loire, avec sa présidente Christelle Morançais de lancer concrètement une des 145 mesures du plan de relance par la création de la plateforme [« www.solutions-partage-paysdelaloire.fr »](http://www.solutions-partage-paysdelaloire.fr)

Le principe est simple, il suffit de s'inscrire sur la plateforme et d'enregistrer sa demande ou son offre. **Selon Christelle Morançais les objectifs sont simples : « réduire ses charges fixes en compétences humaines ».**

Quant au point de vue des entreprises en cette période de relance, pour elles, le principal est de se serrer les coudes entre professionnels. Pour certaines, c'est moins de 30% de leur activité qui est impactée, et pour d'autres c'est l'effet inverse.

Nous vous invitons à découvrir l'ensemble de cet article [ici](#) !

